



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Bouteillerie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 336

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE :

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, que :

Le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le règlement numéro 336 « *Règlement relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1* ».

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 4 décembre 2018.

---

Anne Desjardins,  
Secrétaire-trésorière